CONSEIL DE LA ZONE DE POLICE

Séance du 14 février 2023

La séance est ouverte à 18h12.

Présidence:

M. M. Prévot, Bourgmestre

Echevins et Echevines:

Mmes A. Barzin, Ch. Bazelaire, Ch. Deborsu, C. Halut, Ch. Mouget, S. Scailquin MM. T. Auspert, L. Gennart

Président du CPAS:

M. Ph. Noël

Conseillers et Conseillères:

Mme D. Klein, Cheffe de groupe (Les Engagés)

Mmes C. Crèvecoeur, V. Delvaux (à partir du point 5), A. Oger, G. Plennevaux,

A-M. Salembier

MM. C. Capelle, V. Maillen, F. Mencaccini (à partir du point 3), B. Sohier

Mme C. Quintero Pacanchique, Cheffe de groupe (Ecolo)

Mmes A. De Gand, P. Grandchamps (à partir du point 3), A. Hubinon

M. R. Robaye

Mme C. Absil, Cheffe de groupe (MR)

MM. L. Demarteau, B. Guillitte, E. Nahon (à partir du point 3)

M. F. Martin, Chef de groupe (PS)

Mmes M. Chenoy, C. Collard, N. Kumanova-Gashi (à partir du point 3), E. Tillieux (à partir du point 3)

MM. J. Damilot (à partir du point 3), C. Pirot, F. Seumois (à partir du point 3), K. Tory

M. J. Lemoine, Chef de groupe (DéFI) (à partir du point 3)

M. P-Y Dupuis (à partir du point 3)

M. T. Warmoes, Chef de groupe (PTB) (à partir du point 3)

Mme F. Jacquet

Mme F. Kinet, Conseillère communale

Secrétaires:

Mme L. Leprince, Directrice générale

M. B. Falise, Directeur général adjoint

Excusée et excusés:

Mme C. Casseau-Guyot, Conseillère communale Les Engagés

M. D. Fiévet, Conseiller communal Les Engagés

M. A. Gavroy, Conseiller communal Ecolo

M. R. Bruyère, Conseiller communal PTB

Séance publique

Toutes les décisions sont prises à l'unanimité des membres présents sauf:

Point 3:

- Oui: majorité (Les Engagés, Ecolo, MR), DéFI, PS, F. Kinet
- Abstention: PTB

Conseil de la Zone de Police du 14 février 2023 - page n° 3/18

ORDRE DU JOUR

ZONE DE POLICE	4
ZONE DE POLICE - PERSONNEL	
1. Mobilité: ouverture des emplois du premier cycle de mobilité 2023	
ZONE DE POLICE - FINANCES	5
2. Exercice 2022: MB ordinaire et extraordinaire n°1 - décision de tutelle	5
3. Budget 2023	5
DIRECTION GENERALE	
CELLULE CONSEIL	12
4. Procès-verbal de la séance du 17 janvier 2023	12
POINT INSCRIT A LA DEMANDE D'UN MEMBRE DU CONSEIL	12
5. "Safer Internet Day" (M. F. Martin, Chef de groupe PS)	
ZONE DE POLICE	
ZONE DE POLICE - PERSONNEL	
6. Mise à la retraite: Inspecteur de Police	
7. Accident de travail: incapacité permanente	

Séance publique

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Bien, les uns et les autres peuvent-ils prendre place? Il est 18h12. Je propose de démarrer notre réunion, en premier ressort, de notre Conseil de Zone de Police.

Et donc, nous avons été informés que Monsieur Fiévet était excusé aujourd'hui et qu'il était probable que Monsieur Gavroy ait des difficultés pour nous rejoindre. Je n'ai pas d'autres personnes.

Madame Grandchamps sera en retard. Monsieur Guillitte.

M. B Guillitte, Conseiller communal MR:

Monsieur Nahon arrivera en retard.

M. F. Martin, Chef de groupe PS:

Aussi des retards, Madame Tillieux, Monsieur Seumois.

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Très bien. Oui, Madame Jacquet.

Mme F. Jacquet, Conseillère communale PTB:

Monsieur Warmoes sera en retard. Monsieur Bruyère est devenu récemment papa, donc il a pris son congé de paternité.

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Vous pourrez le féliciter de notre part.

ZONE DE POLICE

ZONE DE POLICE - PERSONNEL

1. Mobilité: ouverture des emplois du premier cycle de mobilité 2023

Vu la loi du 07 décembre 1998 organisant un service de police intégré structuré à deux niveaux et ses modifications ultérieures;

Vu l'A.R. du 30 mars 2001 portant la position juridique du personnel des services de police et ses modifications ultérieures;

Vu l'A.R. du 20 novembre 2001 fixant les modalités relatives à la mobilité du personnel des services de police et ses modifications ultérieures;

Vu les circulaires ministérielles GPI 15 et suivantes relatives à la mobilité;

Vu le cadre de la Zone de Police:

Vu le rapport du Chef de Corps du 4 janvier 2023;

Attendu que le dossier a été communiqué au Directeur financier en référence à l'article L 1124-40 § 1er, 3° et 4° du CDLD;

Vu l'avis du Directeur financier du 30 janvier 2023,

Sur proposition du Collège communal du 31 janvier 2023,

Conseil de la Zone de Police du 14 février 2023 - page n° 5/18

Déclare vacants dans le cadre de la Zone de Police:

- Cadre opérationnel:
 - 1 emploi d'Inspecteur Maître-Chien de Patrouille à la Brigade Canine;
 - Modalités de sélection: test écrit et/ou entretien.
 - 2 emplois d'Inspecteurs au Service Enquêtes et Recherches Section fraudes;
 - Modalités de sélection: test écrit et/ou entretien.
- Cadre calog:
 - 1 emploi d'employé au Service Circulation Signalisation;
 - Modalités de sélection: test écrit et/ou entretien.

ZONE DE POLICE - FINANCES

2. Exercice 2022: MB ordinaire et extraordinaire n°1 - décision de tutelle

Vu la loi du 7 décembre 1998, telle que modifiée, organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux et notamment l'article 72;

Vu sa délibération du 04 octobre 2022 par laquelle il adopte les modifications budgétaires n°1 ordinaire et extraordinaire 2022;

Sur proposition du Collège du 31 janvier 2023,

Est informé de l'Arrêté du Gouverneur du 18 novembre 2022 approuvant la modification budgétaire n°1 2022 de la Zone de Police.

3. Budget 2023

M. M. Prévot, Bourgmestre:

L'adoption du budget de notre Zone de Police afin qu'elle puisse fonctionner avec un résultat global qui est en strict équilibre et qui a pu vous être détaillé par le comptable de la Zone en réunion de notre Commission.

Madame Jacquet.

Mme F. Jacquet, Conseillère communale PTB:

Ce sera une abstention pour le PTB, s'il vous plaît.

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Abstention pour le PTB. Madame De Gand, je vous en prie.

Mme A. De Gand, Conseillère communale Ecolo:

Merci, Monsieur le Bourgmestre.

Les enjeux auxquels doit faire face notre Zone monocommunale sont multiples. Il est important de souligner combien il est important de souligner combien le personnel de Police contribue au difficile équilibre d'une cohabitation harmonieuse de chacune et chacun qui vit, travaille, visite ou simplement traverse notre commune. Et donc, nous espérons un meilleur soutien structurel pour les nombreuses missions des Polices locales par le niveau fédéral.

Toutefois, il est nécessaire qu'à l'image des autres entités fédérées de notre Commune tout comme le CPAS, la Zone de Police puisse adéquatement soutenir les efforts financiers auxquels nous devons faire face, mais cela sans mettre à mal ses missions et comme pour la Ville et le CPAS, sans devoir procéder à des licenciements au sein de ses effectifs.

Conseil de la Zone de Police du 14 février 2023 - page n° 6/18

A travers le soutien à ce budget, Ecolo soutient les efforts poursuivis dans sa lutte contre le trafic de drogues qui prend, malheureusement, de l'ampleur et qui vise un public toujours plus large.

Nous soutenons toutes les initiatives d'ampleur pour tenter de lutter contre ce fléau et prions de nos vœux pour que la collaboration avec le Parquet puisse traduire cette priorité en condamnation qui montre la détermination conjointe à ne pas se laisser dépasser par ce phénomène.

A ce propos, comme cela a été évoqué à votre Commission, Monsieur le Bourgmestre, il est intéressant que les Conseillers que nous sommes, Conseillers de la Zone de Police, reçoivent les rapports des opérations, les rapports mensuels.

En conclusion et pour ne pas être plus longue, les missions de la Police participent à l'harmonie que nous devons viser entre toutes les composantes de la vie namuroise. C'est là son objectif essentiel et donc, nous soutenons, bien entendu, ce budget qui nous est soumis.

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Merci, Madame De Gand. Il y a-t-il d'autres souhaits de prise de parole? Oui, Monsieur Guillitte et puis, Monsieur Martin.

M. B. Guillitte, Conseiller communal MR:

Merci, Monsieur le Bourgmestre.

Monsieur le Bourgmestre, chers collègues,

Nous avons eu, comme vous l'avez rappelé, de nombreuses explications de la part de Monsieur Moreau en charge du budget pour notre Zone de Police lors de votre Commission. Je me permets de le remercier encore.

Toutefois, derrière la rigueur des chiffres, il y a des hommes et des femmes qui assurent notre sécurité. De ce côté-là, il n'y a rien à redire. Le cadre opérationnel se compose 378 agents d'après le tableau que j'ai reçu, inspecteurs et officiers de Police effectifs, pour un cadre de 382 agents fixés par notre Conseil de Zone; objectif plus qu'atteint, surtout si on examine la norme minimale pour notre Zone, la norme KUL (clé de répartition de la capacité policière disponible entre les communes de Belgique) qui est de 354 agents. On voit déjà la différence entre l'investissement propre et la participation du Fédéral.

Justement, cette médaille, que l'on peut nous décerner, a un revers. C'est pratiquement 41 millions de crédit budgétaire, cela représente 89,09% du total des dépenses ordinaires mais il faut aussi noter une augmentation de plus de 5,2 millions par rapport au budget de l'année passée. Nous avons bien donc des dotations fédérales pour un montant global de 13.245.000 mais qui représente à peine la moitié de l'intervention communale.

En conclusion, si on doit attendre le financement du Fédéral pour pouvoir adéquatement doter notre Police en ressources humaines et donc renforcer la présence policière, nous pouvons attendre longtemps.

A vrai dire, je crains que, dans quelques années, les financements des Zones de Police et de Secours soient dans la même tonalité et aussi précaires. Et là, nous n'aurons plus les Provinces pour y palier, elles sont exsangues.

Il ne reste plus grand-chose pour le reste du budget ordinaire qui comprend pourtant le coût des véhicules, des bâtiments, du personnel détaché comme le personnel d'entretien, par exemple, les contrats de maintenance.

Le budget extraordinaire serait presque risible au vu des enjeux, la maintenance de nos bâtiments, un peu de mobilier, 2 motos, 3 véhicules, un peu de matériel de sécurité. Notons toutefois, la part importante de la télématique pour l'ajout de nouvelles caméras et le remplacement des radios. Je pointe aussi favorablement les investissements en matière de sécurité routière et notamment, l'achat de radars préventifs.

Conseil de la Zone de Police du 14 février 2023 - page n° 7/18

La sécurité des biens et des gens est pourtant essentielle aux yeux de tous et il ne faut pas faiblir. Il faut, bien évidemment, mettre l'accent sur la prévention mais il ne faut pas être angélique en la matière.

Au terme de ma prise de parole, outre mes encouragements au personnel de police, permettez-moi Monsieur le Bourgmestre de vous demander si les projets de sécurisation du campus de l'UNamur et des zones à proximité des hautes écoles étaient avancés?

Pour rappel, vous nous aviez informé l'année passée, lors de l'adoption du budget 2022, que l'Université et les Hautes Ecoles étaient prêtes à mettre des budgets sur la table pour financer le renforcement du maillage de visio-caméras de surveillance dans l'ensemble des petites ruelles qui composent leurs campus ou des rues qui sont à proximité de leurs sites estudiantins; la Police de Namur venant en renfort, vous nous disiez à l'époque, avec l'apport technique notamment sur les enjeux de cahiers des charges ou de compatibilité entre les technologies qu'elles pouvaient déployer et notre réseau de caméras.

Merci donc pour votre réponse et pour votre attention.

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Monsieur Martin.

M. F. Martin, Chef de groupe PS:

Merci, Monsieur le Bourgmestre.

Je dois aussi remercier les explications qui nous ont été livrées à votre Commission, et Monsieur Moreau en particulier, pour les réponses à nos questions et la présentation qui nous a été faite.

Une nouvelle fois, j'ai l'impression que le disque est rayé concernant les éléments exogènes et ce qui devrait nous venir et qui ne nous vient pas. D'ailleurs, c'est important de le rappeler et quelques exemples flagrants, on parle d'indexation, cela, on a l'habitude mais ici, par exemple, les chèques-repas, totalement à charge de la Ville, c'est un exemple qui est assez parlant.

L'abandon de la NAPAP, pour ceux qui nous écouteraient, c'est la non-activité préalable à la pension. Le Fédéral nous a gentiment informé que nous n'aurions plus droit à un dispositif financier. En tout cas, il disparaîtra à partir du 1^{er} octobre mais on devrait l'assumer jusqu'en 2030 si je ne m'abuse. C'est ce qui nous a été expliqué, ce qui grèverait naturellement déjà, sur cette année, plus de 500.000 €. On imagine que, dans les années à venir, ce sera une enveloppe si non moindre, tout aussi importante et qui sera à la charge de la Commune.

J'aurais envie de dire, à un moment donné: "Si c'est comme cela alors prenons le Fédéral au mot, respectons la norme KUL." Volontairement, crions notre désespoir en disant: "Voilà, avec l'effectif que vous nous donnez, voilà ce qui arrive dans une ville qui a un besoin de sécurité."

Alors ne prenez pas les mots que je suis en train de dire pour argent comptant mais juste pour vous dire, en effet, que la sécurité d'existence est importante. Elle est, pour nous, aussi chère que la prévention. Je pense que lorsqu'on avait vu Monsieur le Procureur du Roi dans votre Commission, on a réinsisté sur le fait qu'elle devait être aussi importante.

Ce sera sans doute pour moi aussi vis-à-vis de vous, un rappel sur le fait que si la Zone de Police est dotée, bien dotée, normalement dotée, il ne faut pas oublier aussi l'aspect préventif parce qu'on le sait, quand on veut prendre le mal à la racine, c'est par l'aspect préventif qu'il faut le faire. Et donc, là, il faudra aussi, à un moment donné, revoir certains articles budgétaires pour les moyens soient aussi présents comme les gardiens de la paix ou bien d'autres éducateurs de rue qui pourraient agir aussi de cette manière.

Conseil de la Zone de Police du 14 février 2023 - page n° 8/18

Je voulais revenir aussi sur cette fameuse norme KUL, en tout cas, les critères qui définissent l'apport du budget du Fédéral. Je ne sais pas si c'est volontaire de votre part, je pense que non mais vous êtes déjà en train de lorgner sur la Région de Bruxelles-Capitale en dotation puisque dans le rapport de la Commission que vous nous avez fourni, il est marqué que le financement de l'allocation de Région Bruxelles-Capitale. Cela m'a fait sourire. En effet, si on avait ce budget-là. En fait, il n'y a pas de page, la deuxième page ou la troisième page du rapport, il est marqué donc Région Bruxelles-Capitale.

Cela m'a fait sourire. Je me dis, en effet, si on avait cette dotation-là, cela nous permettrait de mieux vivre. J'ai bien compris qu'il s'agissait de Namur Capitale naturellement puisqu'on a une dotation spécifique.

Sur les autres éléments, en tout cas, remarquer que la dette est relativement stable et contenue, que les programmes d'investissement sont également mesurés; mis à part le fait qu'on a choisi, enfin, vous avez choisi, à un moment donné, de prendre l'aspect caméras avec une volonté de pouvoir avoir un dispositif tel que celui-là.

Je pense qu'il serait important, on l'a déjà demandé, d'avoir peut-être un rapport sur le coût bénéfice. Et quand je dis le coût bénéfice, ce n'est pas essentiellement ce que cela peut rapporter mais, en tout cas, ce que cela peut amener comme effet par rapport à ce dispositif. Je pense que ce serait important qu'on puisse l'avoir.

Et peut-être, plaider à d'autres niveaux et je sais que vous pourrez le faire avec votre autre casquette, Monsieur le Bourgmestre, au niveau du Fédéral pour que l'Arrêté royal incomplet – je n'ai pas la date en tête mais qui permettrait aux Zones de Police de facturer à tous les événements privés leurs services – permettrait peut-être aussi aux Zones de Police d'avoir une bulle d'oxygène puisque, je pense, que jusque-là l'Arrêté royal est incomplet et ne permet pas d'aller jusque-là. Ce serait sans doute quelque chose qui nous permettrait aussi d'y voir un peu plus clair.

En tout cas, dire également que la gestion globale du budget est bien mesurée, bien gérée. On peut se réjouir également du matelas qui avait été composé, le matelas qui sert aujourd'hui à amortir le choc; le choc des dépenses énergétiques, le choc des indexations et de ce qu'on vient de rappeler. Il n'est pas grevé jusque-là et il nous permettra encore de tenir quelques années mais quant à sa reconstitution, j'ai des doutes. Je pense qu'on a tous des doutes par rapport à cela.

Voilà, en tout cas, ce qui était nos remarques et suggestions par rapport à ce point.

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Merci, Monsieur Martin. Il y a-t-il encore d'autres souhaits de prise de parole? Non. Je vais alors apporter quelques éléments de réaction et de réponse.

D'abord merci à tous les trois d'avoir pu exprimer le soutien chacun en des termes choisis à l'égard de notre Zone de Police parce que c'est vrai que, depuis quelques années, les forces de l'ordre vivent quand même des périodes assez délicates et troubles de plus en plus victimes parfois d'une décomplexion assez grande et hélas, de plus en plus fréquente d'une partie de la population avec des faits de violence parfois extrêmes à leur égard.

Ils font un travail qui essentiel et souvent perçu comme ingrat alors qu'il est vraiment important que nous puissions témoigner à l'égard de nos agents de ce soutien.

On leur en donne les moyens; 46 millions d'euros grosso modo, comme enveloppe budgétaire pour fonctionner pour une Zone de Police qui ne s'occupe que du territoire de la ville de Namur. Ce n'est pas anodin.

Et les montants sont partis à la hausse, notamment aussi, au-delà des choix qui ont été faits pour davantage recruter des agents, en raison aussi de l'indexation des salaires qui impose un accroissement des moyens dans des proportions évidemment inconnues depuis plusieurs années.

Conseil de la Zone de Police du 14 février 2023 - page n° 9/18

Vous avez eu raison, Madame De Gand, de souligner – et Monsieur Martin l'a fait également, Monsieur Guillitte de même – l'importance finalement de la dimension palliative du Pouvoir communal par rapport aux absences de financement du Pouvoir fédéral.

C'est toujours effectivement facile d'avoir une Ministre de l'Intérieur ou un Ministre de l'Intérieur parce que ce n'est pas lié spécifiquement à ce Gouvernement, soyons de bon compte, qui négocie avec les syndicats de police, qu'il leur octroie des avantages dès lors que de toute manière, c'est la Commune qui payera.

C'est facile de choisir le restaurant ou le menu mais d'envoyer la note à d'autres. C'est hélas encore trop régulièrement le schéma dans lequel on se trouve par rapport aux enjeux de financement.

Madame De Gand, vous appelez de vos vœux que la Police, à l'instar d'autres entités paracommunales, participe à l'effort de guerre, si je puis dire, en réduisant aussi la voilure de ses dépenses. Je tiens à vous rassurer, elle n'a pas été exonérée.

La Police a été amenée, comme d'autres entités d'ailleurs de la Commune, il y a plusieurs semaines et mois déjà, à rencontrer le Collège pour expliquer ce qu'étaient les perspectives budgétaires pluriannuelles et identifier alors les besoins qui allaient apparaître mais aussi les efforts que le Collège communal lui demandait de faire.

Maintenant, soyons clairs, nous n'avons pas l'intention de faire des efforts sur le personnel dès lors qu'on a plus que jamais besoin de policiers sur le terrain et en nombre. Mais quand on sait que 85% grosso modo du budget de la Zone de Police est dédié au personnel, la marge de manœuvre pour pouvoir réellement faire des efforts est assez ténue. Et même si ce sont des efforts qui sont compte plutôt en centaines de milliers d'euros qu'en millions, ce sont des efforts qui sont malgré tout demandés.

Et l'un des efforts d'ailleurs qui n'apparaît peut-être pas à première vue mais qui est important de souligner, c'est que le nouveau centre de maîtrise de la violence qui va éclore sur le plateau d'Hastedon à côté du Commissariat avec un nouveau stand de tir — puisqu'on sait que celui de Tabora est complètement dépassé et que cela fait partie des obligations, pour que les policiers puissent continuer d'être actifs, d'avoir un stand de tir — va être un investissement consenti sur les fonds à proprement parlé de la zone de Police sans que la Ville ne vienne cofinancer la chose. Donc, la charge budgétaire, la charge également de dettes va être assumée par la Zone dans son propre périmètre. C'est aussi un élément de participation à l'effort qui a été demandé.

J'entends bien votre remarque formulée lors de la Commission, que les différents rapports mensuels dressés par la Direction des opérations et de l'information de la Police et pour lesquels une communication est faite à la presse pour que le grand public se rende compte que des opérations sont menées, que des résultats sont engrangés, que les forces de l'ordre sont mobilisées, doivent aussi pouvoir parvenir au même moment à l'ensemble des membres du Conseil.

Je pensais naïvement que c'était déjà le cas. Vous m'avez confirmé que ce ne l'était pas et donc, on veillera à ce que les prochaines diffusions d'information puissent évidemment être adressées aux membres du Conseil communal dès lors qu'ils sont eux-mêmes toutes et tous les membres du Conseil de la Zone de Police.

Monsieur Guillitte, vous me demandez ce qu'il advient des contacts pris avec l'Université et l'une ou l'autre de nos Hautes Ecoles par rapport au Plan Campus. Je n'ai pas les dernières infos puisque je n'avais pas été en quête de celles-ci avant le début du Conseil.

La seule chose que je peux déjà vous certifier, c'est que – quand fin de l'année dernière, j'ai tenu une nouvelle réunion dans mon bureau avec les représentants de l'université et des Hautes Ecoles – les contacts ont été immédiatement pris dans la foulée avec les responsables de la Direction des opérations de la Police, les responsables de la technique informatique puisque, si l'Université singulièrement mais l'Henallux aussi ont annoncé à être prêts à consentir à des investissements en propre en réseau de caméras vidéos sur les rues ou les espaces publics qui sont constitutifs du cœur de leur campus pour venir en renfort caisse, si je puis dire, de l'effort communal, encore faut-il que les caméras qui seront mises en place

Conseil de la Zone de Police du 14 février 2023 - page n° 10/18

soient techniquement compatibles avec le réseau de la Police.

Je ne voudrais pas une nouvelle belge se rendant compte qu'un investissement a été consenti et que pour une incompatibilité de logiciels quelconques, la Police n'ait pas accès en temps réel à ces mêmes caméras.

Et donc, je sais que les contacts ont été pris, que des réunions ont été tenues. Je ne connais pas encore le nouveau calendrier dans lequel ces institutions s'inscrivent mais votre question donnera l'opportunité de les relancer pour faire un petit topo sur la situation.

Monsieur Martin, vous avez évoqué la NAPA, les chèques-repas mais ce sont des réalités. Comme je le disais toute à l'heure, d'autres choisissent le restaurant mais envoient la note aux Communes.

Heureusement et j'ai compris que c'était une démonstration par l'absurde à laquelle vous nous invitiez si on devait s'en tenir strictement au nombre d'agents de la fameuse norme KUL qui est obsolète parce que si on devait le faire, on devrait licencier du personnel puisqu'aujourd'hui, la Zone de Police de Namur est une des rares zones qui a engagé sur fonds propres du personnel de police au-delà de cette norme.

On peut le regretter dans la mesure où il eut été normal que ce personnel supplémentaire soit aussi cofinancé par le Fédéral mais comme on ne voyait rien venir mais que par contre, les enjeux de sécurité sont bien prégnants et pressants sur la place namuroise, on a engagé cette vingtaine d'agents complémentaires sur fonds propres pour venir en renfort; ce qui a permis d'ailleurs la création des fameuses patrouilles Urban qui désormais sont beaucoup plus régulièrement dans le cœur de ville, y compris dans le nord de la corbeille.

Et c'est aussi ces effectifs complémentaires qui permettent si régulièrement maintenant, à la demande insistante que j'ai formulée, avec l'appui aussi d'effectifs fédéraux occasionnels, y compris de la cavalerie, de pouvoir alors organiser les opérations coup de poing, singulièrement dans le quartier de la gare et ses ramifications, jusqu'au parc Louise-Marie où on sait qu'il y a des problèmes, notamment de toxicomanie ou de deals qui sont plus importants.

Je vous remercie d'avoir souligné que la dette était stable et contenue et, par ailleurs, que les investissements fussent-ils mesurés, étaient malgré tout ciblés sur l'essentiel avec notamment cette extension et mise à jour du réseau caméras et ce centre de tir ou de maîtrise de la violence.

Voilà les quelques considérations que je souhaitais partager en réponse aux interventions des uns et des autres.

Est-ce que quelqu'un souhaite éventuellement encore réagir ou je peux solliciter les votes sur le budget? Pas de problème?

Donc, Madame Jacquet s'est exprimée au nom du PTB en disant que celui-ci s'abstenait. Pour Les Engagés, Madame Klein?

Mme D. Klein, Cheffe de groupe Les Engagés:

Oui.

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Merci. Madame Quintero pour Ecolo?

Mme C. Quintero Pacanchique, Cheffe de groupe Ecolo:

Oui.

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Merci. Madame Absil pour le MR?

Conseil de la Zone de Police du 14 février 2023 - page n° 11/18

Mme C. Absil, Cheffe de groupe MR:

Également oui.

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Merci. Monsieur Martin pour le PS?

M. F. Martin, Chef de groupe PS:

Oui.

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Merci. Madame Kinet pour elle-même?

Mme F. Kinet, Conseillère communale:

Oui.

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Et le groupe DéFI? Pardon, excusez-moi. Monsieur Lemoine.

M. J. Lemoine, Chef de groupe DéFI:

Oui.

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Merci. Voilà, comme cela, tout le monde a pu valider moins l'abstention du PTB.

Vu la loi du 07 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux, telle que modifiée, et notamment ses articles relatifs au budget ;

Vu le règlement général de la comptabilité de la police locale du 05 septembre 2001, tel que modifié ;

Vu la circulaire ministérielle PLP62 du 24 Novembre 2022 traitant des directives pour l'établissement du budget de police 2023 à l'usage des zones de police ;

Vu le rapport de la commission "Article 11";

Considérant que la dotation communale est fixée au montant de 25.993.615,00 € et correspond au montant prévu au sein du budget communal;

Attendu que le dossier a été communiqué au Directeur financier en référence à l'article L1124-40, § 1er, 3° et 4° du CDLD;

Vu l'avis rendu par le Directeur financier en date du 30/01/2023 ;

Sur proposition du Collège communal du 31 janvier 2023,

Adopte le budget 2023 dont les résultats globaux se présentent comme suit :

Service ordinaire	
Recettes de l'exercice propre	44 847 299,94 €
Dépenses de l'exercice propre	45 812 027.40 €
Résultat de l'exercice propre	- 964 727,46 €
Résultat des exercices antérieurs	596 873,94 €
Recette exercice propre + antérieurs	45 811 552,63 €
Dépenses exercice propre + antérieurs	46 179 406,15 €
Prélèvements	367 853,52 €
Prélèvements	0.00 €
Résultat global	0.00 €

Conseil de la Zone de Police du 14 février 2023 - page n° 12/18

Service extraordinaire	
Recette de l'exercice propre	2 280 500,00 €
Dépenses de l'exercice propre	2 301 500,00 €
Résultat de l'exercice propre	- 21 000,00 €
Résultat des exercices antérieurs	0.00€
Prélèvements	21 000,00€
Résultat global (exercice propre et antérieurs)	0.00€

Ledit budget accompagné de ses annexes sera transmis au Gouverneur pour approbation.

DIRECTION GENERALE

CELLULE CONSEIL

4. Procès-verbal de la séance du 17 janvier 2023

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et notamment l'article L1122-16;

Vu le Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil communal et notamment les articles 48 à 52 relatifs au procès-verbal des réunions du Conseil communal;

M. le Président constate que le procès-verbal de la séance du Conseil de la Zone de Police du 17 janvier 2023 a été mis à disposition des Conseillers et des Conseillères.

Si la réunion s'écoule sans observations, le procès-verbal est considéré comme adopté.

POINT INSCRIT A LA DEMANDE D'UN MEMBRE DU CONSEIL

5. "Safer Internet Day" (M. F. Martin, Chef de groupe PS)

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Ce qui m'amène alors à passer la parole à Monsieur Martin pour le point qu'il a souhaité inscrire au Conseil "Safer Internet Day". Je vous en prie, Monsieur Martin.

M. F. Martin, Chef de groupe PS:

Je ne ferais pas mieux que vous donc... je ne sais pas quoi dire.

(Rires dans l'assemblée).

Merci, Monsieur le Bourgmestre d'avoir introduit si bien mon point.

Comme chaque année, le 1^{er} mardi de février est le "Safer Internet Day", la journée qui a pour objectif de nous informer pour profiter d'un Internet plus sûr.

Cette nouvelle campagne vise notamment à sensibiliser la jeune génération dont on sait qu'elle fait l'objet aujourd'hui d'une cible propice aux malveillances pour lui permettre un usage plus sécurisé de son environnement numérique.

Elle invite également notamment les parents à adopter un comportement plus prudent notamment pour les données et les informations publiées sur Internet et surtout, à partager les bonnes pratiques avec leurs enfants.

On le sait, le smartphone est devenu la cible des pirates et autres auteurs malveillants parce qu'il est le principal outil numérique de notre quotidien et celui des enfants également.

Conseil de la Zone de Police du 14 février 2023 - page n° 13/18

Très fréquemment, des messages peuvent s'afficher nous invitant à consulter un site, un document, à ouvrir un fichier. Si nous donnons suite, nous allons permettre l'installation d'un logiciel qui pourra accéder aux données des applications installées mais aussi, à nos données personnelles comme, par exemple, celles de la carte de crédit que nous utilisons lors des achats en ligne.

La campagne de cette année met également en avant le fait que de nombreux jeunes peuvent être victimes de commentaires négatifs voire harcelants notamment en rapport avec les stéréotypes de genre et diffusion de critiques permanentes sur les réseaux sociaux.

Notre Police locale a-t-elle pu participer à cette campagne? Quels sont les outils de prévention qui sont mis en place par notre Zone de Police au quotidien au-delà de cette campagne? Quel rôle assure notre Zone de Police ou pourrait-elle assurer pour aider les jeunes cibles, j'ai envie de dire, et les publics plus vulnérables contre ces phénomènes?

Merci déjà pour vos réponses.

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Merci, Monsieur Martin pour votre question à laquelle je réponds en ma qualité de responsable administratif de la Police locale. J'ai évidemment questionné le Chef de Corps suite à la question que vous nous aviez adressée.

Le Safer Internet Day vise en effet une sensibilisation accrue au bon usage de la sphère Internet et des outils digitaux. Vous l'avez rappelé. Il s'agit d'apprendre les bonnes pratiques en matière d'éducation aux médias numériques. C'est un évènement qui s'adresse principalement aux jeunes et à leurs parents.

Dans le passé, la Zone de Police Namur Capitale n'a pas participé au Safer Internet Day. La prévention passe, de plus en plus, vers des intervenants externes, singulièrement du secteur associatif.

De fait, pour ce qui concerne nos écoles communales, des partenariats sont mis en place par le service Enseignement avec des organismes bien au faîte des risques réels et les bonnes pratiques à adopter en ce domaine pour contrer, notamment, le cyber harcèlement.

Nous avons ainsi un partenariat avec l'Université de Paix dans le cadre du plan KiVA Up. KiVa est un programme de prévention et d'intervention face au harcèlement entre pairs dans les écoles primaires. Ce programme novateur, d'origine finlandaise, utilise les dernières recherches de pointe sur le harcèlement et ses mécanismes pour les appliquer dans le milieu scolaire.

Trois écoles fondamentales communales ont pour le moment été impliquées dans ce projet pilote. Des animations sont organisées dans nos classes dès la 4ème primaire car si d'aucuns possèdent déjà un smartphone – et oui, déjà en 4ème primaire – d'autres peuvent aussi avoir accès aux réseaux sociaux au départ de la maison.

A la demande de parents, une étape complémentaire est en cours de construction pour que les parents soient pleinement impliqués dans cette prévention aux côtés de leurs enfants. Et l'Echevine Christine Hallut recherche l'animation la plus pertinente qui pourra répondre à cette demande. Les enseignants de nos écoles seront alors amenés ensuite à pouvoir animer ces débats.

Pour ce qui concerne la Zone de Police, nous concentrons actuellement notre énergie et nos moyens pour lutter contre l'insécurité qui existe et qui est régulièrement dénoncée par nos citoyens et commerçants. On n'a pas la faculté de pouvoir déployer les agents sur toutes les thématiques, dès lors que l'urgence est peut-être davantage à celle-ci.

Sans nullement – et je tiens à le dire clairement – minimiser évidemment les risques qui émanent des réseaux sociaux et des outils digitaux, il nous semble que la présence des forces de police est davantage en rue pour le moment et dans ses missions de bases.

Conseil de la Zone de Police du 14 février 2023 - page n° 14/18

Tous les moyens disponibles doivent y être consacrés car s'il est possible pour des ASBL, par exemple, de faire ce travail de prévention; il n'est pas possible pour ces ASBL de faire le travail de police. C'est pour cela que je pense qu'on doit travailler en synergie et peut-être chacun dans son core business de prédilection.

Bien sûr, la Zone de Police ne manque pas de partager sur les réseaux sociaux les campagnes de sensibilisation et de prévention aux dangers d'Internet. Et pour ce qui est de la prévention des jeunes et de l'assistance à apporter à leurs parents, nous pouvons compter sur le service Enseignement, les initiatives de notre collègue et sur les partenaires associatifs.

Voilà, Monsieur Martin, les éléments de réponse que je pouvais apporter à votre question. Je vous en prie pour la réplique, vous avez droit à 2 minutes.

M. F. Martin, Chef de groupe PS:

Merci pour vos réponses. L'insécurité est aussi sur Internet. C'est vrai que c'est quelque chose qu'il faut souligner.

Dans l'interpellation en ayant pu consulter quelques actions qui avaient lieu par la Police fédérale mais aussi locale, peut-être qu'il est important de pouvoir doter nos agents des outils qui seraient partagés ou, j'ai envie de dire, conçus au départ d'associations puisqu'en fait, lors de dépôt de plaintes, parfois il y a des plaintes pour harcèlement dû justement à des comportements douteux voire malveillants ou harcelants sur Internet ou sur les smartphones.

Je me dis que c'est peut-être là l'occasion pour celui qui prend la plainte de pouvoir les aiguiller soit vers l'association, soit vers un outil qui permet et aux parents et aux enfants de pouvoir être outillés, aiguillés.

S'il y avait quelque chose à améliorer dans le dispositif peut-être – j'entends bien la réponse qui nous est faite – si c'est fait par d'autres et sans doute mieux parce que c'est le core business, tant mieux mais qu'il y ait en effet plus de synergies et que notre Zone de Police puisse être outillé en la matière.

Voilà, merci.

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Merci. Monsieur Martin.

Voilà qui clôture alors les points qui étaient inscrits à la demande d'un membre du Conseil.

QUESTIONS ORALES D'ACTUALITE (ART. 94)

Question 1: "Rassemblements éventuels de groupes d'extrême droite à Namur" (M. T. Warmoes, Chef de groupe PTB)

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Il y a-t-il, en vertu de notre article 94 du Règlement d'Ordre Intérieur, des questions orales d'actualité?

Oui, Monsieur Warmoes, je vous en prie. Vous avez 2 minutes.

M. T. Warmoes, Chef de groupe PTB:

Oui, Monsieur le Bourgmestre. J'en ai deux. Enfin, une j'hésite un peu si c'est pour maintenant ou pour tantôt.

Le 1^{er}, cela concerne – vous avez certainement aussi été un peu choqué, j'espère – les faits de 8 policiers à Liège qui ont tabassé au Commissariat un jeune et de ces 8 policiers, il y en avait 7 qui étaient équipés d'une bodycam. 6 ne l'avaient pas allumée; 1, par inadvertance, la bodycam était allumée.

Il est apparu que les faits se sont déroulés complètement d'une autre façon que ce que les inspecteurs avaient déclaré après les faits.

Conseil de la Zone de Police du 14 février 2023 - page n° 15/18

Et donc, ces policiers sont maintenant poursuivis pour traitements inhumains et dégradants et je salue le fait que, d'ailleurs le Bourgmestre et le Chef de Corps de Liège ont directement pris des mesures, dirigé une enquête interne et des mesures disciplinaires.

J'aurais voulu avoir votre avis là-dessus, Monsieur le Bourgmestre, puisque, si je ne me trompe, les policiers namurois ont également des bodycams, sauf si ce n'est pas le cas, le problème ne se pose pas. Mais, voilà, j'aurais voulu avoir votre avis là-dessus.

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Merci, Monsieur Warmoes.

Je vous avoue que le principe de la question orale d'actualité, c'est qu'elle vise l'actualité de la vile de Namur, pas l'actualité des autres communes parce que sinon, si on doit prendre des éléments aussi dramatiques soient-ils d'actualité de toutes les communes pour les relayer ici et savoir ce que je peux en penser, on risque d'avoir des séances très, très longues.

Voilà, maintenant, sur le fond, je n'ai pas à me prononcer sur ce qu'il s'est produit à Liège, même si je peux aussi partager certainement comme beaucoup, le fait d'avoir été choqué sur la méthode.

Nous avons des bodycams aussi à Namur et vous le savez puisqu'on en a discuté avec le Chef de Corps en Commission, que leur usage est bien balisé. Si vous le souhaitez, il sera possible, lors d'une prochaine Commission du Bourgmestre, de demander au Chef de Corps de faire un petit bilan du nombre de fois où cela a dû être activé ou pas, ce que cela a pu donner ou non.

Mais il ne m'appartient pas de faire le commentaire sur ce qu'il y a pu se produire dans d'autres Zones si ce n'est de vous dire que j'espère que je n'aurai pas un jour à être confronté à une situation similaire sur le territoire communal parce que je veux croire en la probité et l'intégrité de nos agents.

M. T. Warmoes, Chef de groupe PTB:

Merci, Monsieur le Bourgmestre. Et je veux y croire aussi, bien entendu. Liège n'est pas Namur.

Le Chef de Corps n'était pas là vendredi dernier sinon j'aurais posé la question là mais vous pouvez peut-être déjà l'annoncer, comme cela, il peut se préparer aussi.

La question, c'est naturellement, ces bodycams, elles sont allumées seulement par décision de l'officier de police lui-même ou de l'inspecteur lui-même? Ce serait mieux si elles étaient allumées tout le temps mais on pourra en débattre en Commission peut-être.

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Est-ce que vous avez une vraie question d'actualité?

M. T. Warmoes, Chef de groupe PTB:

Oui, mais cela, ça concerne le rassemblement qu'il y a eu ici devant l'Hôtel de Ville et donc, la réunion qu'il y a eu dans un local privé, un café namurois, d'un groupe d'extrême droite chez nous. Mais je ne sais pas si cela concerne plutôt la Zone de Police ou plutôt le Conseil communal.

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Plutôt la Zone de Police et cela s'est plus d'actualité et cela concerne Namur.

M. T. Warmoes, Chef de groupe PTB:

Exactement! Voilà, je suppose que vous avez été au courant un peu des événements et des événements malheureux, si je peux le dire comme cela, et j'aurais voulu savoir qu'elle était votre attitude par rapport à des rassemblements éventuels de groupes d'extrême droite à Namur comme "Chez nous".

Conseil de la Zone de Police du 14 février 2023 - page n° 16/18

Il y a eu un rassemblement, j'étais malheureusement trop tard moi-même et ma collègue, Farah Jacquet, était là. En voyant les photos, il doit y avoir une cinquantaine de personnes qui demandent, en tout cas, que cela n'arrive plus.

Je pense que l'exploitant du café a dit qu'il avait été induit en erreur et qu'il ne le ferait plus. C'est un local privé, je le sais bien.

J'aurais voulu un peu savoir quelle est votre vision là-dessus?

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Alors Monsieur Warmoes, j'essaie de décortiquer vos questions. Si la question est: "Monsieur le Bourgmestre, quelle est votre vision sur les groupes d'extrême droite?", elle est très simple, j'y suis farouchement opposé et je ne peux que souscrire au combat qui est porté par les mouvances antifascistes par rapport à ces caractères.

J'ai pu discuter d'ailleurs en entrée de Conseil avec l'un ou l'autre. Je me suis autorisé à leur dire que, probablement, ils avaient été maladroits dans leur communication en mêlant des considérations sur des positionnements socioéconomiques avec un combat plus sur l'antifascisme.

Chacun est libre d'avoir évidemment les opinions qu'il souhaite sur le plan socioéconomique même si c'est leur droit de le dénoncer. L'essentiel est de ne pas perdre de vue que l'importance du combat est d'abord celui contre toute forme d'expression d'extrême droite.

Après, que des citoyens décident de se réunir dans un lieu privé, je n'ai pas de faculté, comme Bourgmestre, ni de l'autoriser, ni de l'interdire, chacun étant libre de se réunir encore où il le souhaite.

Le seul cas de figure où il me serait possible d'intervenir – et je l'ai déjà fait par le passé lors d'une réunion impliquant notamment les Loups gris au Namur Expo – c'est d'interdire une réunion s'il y a un risque majeur de trouble à l'ordre public. Dans ce cas de figure, il m'est possible, à titre préventif, comme garant de l'ordre public, d'interdire quelque chose.

Ici, j'ai appris l'information, comme vous, a posteriori, j'ai été avisé par un poste Facebook aujourd'hui de cette démarche du groupe antifasciste de Namur. Je pense que personne dans cette salle ne cautionne évidemment les thèses de l'extrême droite. Tout le monde sera d'accord de les combattre. Encore faut-il le faire, là aussi, dans le respect de l'état de droit, même si c'est ce même état de droit que parfois l'extrême droite voudrait déliter.

Voilà, Monsieur Warmoes.

M. T. Warmoes, Chef de groupe PTB:

Merci, Monsieur le Bourgmestre. Et donc, d'office, tous les locaux communaux ne seront pas, bien entendu non plus, mis à disposition de tels groupes.

Voilà, je prends note de votre réponse.

Question 2: "Mise en sens unique de la rue d'Erpent Val " (Mme E. Tillieux, Conseillère communale PS)

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Merci. Est-ce qu'il y a une autre question d'actualité? Oui, Madame Tillieux, je vous en prie.

Mme E. Tillieux, Conseillère communale PS:

Oui, Monsieur le Bourgmestre.

Je voudrais profiter de l'occasion de ces questions d'actualité pour vous interroger sur la mise en sens unique de la rue d'Erpent Val. Il y a eu un article hier sur le mécontentement des riverains.

On sait que c'est une disposition qui est prise à titre transitoire, 3 mois semble-t-il, selon la lecture de l'article, pour une évaluation et en suite, voir ce qu'on fait. Mais les riverains semblent déjà contester assez fortement vu la dangerosité, c'est-à-dire qu'apparemment, tout

Conseil de la Zone de Police du 14 février 2023 - page n° 17/18

le monde n'a pas compris que c'était à sens unique donc, forcément, quand on met une nouvelle mesure en fonction, il y a des difficultés de circulation pour ceux qui n'avaient pas prévu que c'était à sens unique. Ils font demi-tour, etc.

Cela, c'est toujours les débuts d'un changement de sens de circulation pour les usagers mais, apparemment, tous les riverains sont mécontents du fait de devoir faire un long détour pour pouvoir rentrer chez eux.

Et donc, j'aurais voulu avoir votre avis. Qu'allez-vous faire après le délai de 3 mois? On sait que la Police, non, on ne sait pas, l'article dit que la Police avait émis un avis défavorable. J'aurais voulu savoir ce qu'il en était et si vous comptez aller jusqu'au terme des 3 mois pour l'évaluation de la situation.

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Merci, Madame Tillieux.

Alors oui, je compte aller au bout des 3 mois pour avoir un peu de recul pour permettre à chacun lorsqu'il sera amené à exprimer son vote – puisque chaque habitant du vieil Erpent sera amené à se prononcer – qu'il puisse le faire en ayant mesuré avec recul et pas dans la crispation des 15 premiers jours où tout le monde est énervé, les avantages réels et les inconvénients réels de la mesure.

En fait, des riverains me font déjà part de leur mécontentement et des riverains m'adressent des mails de félicitation. La grande difficulté, évidemment dans ce dossier, c'est que depuis de nombreuses années, un comité d'habitants d'Erpent faisaient pression pour qu'on sécurise évidemment la traversée du vieil Erpent, qu'on limite le transit.

On a déjà mis en œuvre la zone 30, on a mis des ralentissements, des casse-vitesse mais cela ne suffisait pas et ils considéraient que la Ville méprisait l'impératif de sécurité routière en n'acceptant pas de mettre en œuvre cette mesure; une mesure de sens unique pour laquelle j'ai été très transparent dans l'information partagée aux habitants.

La police est défavorable parce qu'elle estime que cela a toujours été une voirie de transit, que cela impose, effectivement, de grands détours pour une série de citoyens mais pour que chacun puisse mesurer de quoi il retourne sans quoi on était tantôt accusé de ne rien vouloir faire, tantôt accusé de laisser faire.

La mesure est mise en œuvre à titre transitoire, 3 mois. Tous les Erpentois alors considérés dans le périmètre pourront, dès lors qu'ils sont majeurs recevoir un bulletin de vote au terme de ces 3 mois et voter ce qui permettra de savoir quelle est la réelle représentativité de ce comité parce que, évidemment, quand il est face à vous, il dit: "Les Erpentois veulent".

Mais moi, je ne sais pas quelle est la proportion d'Erpentois et ceux qui contestent – parce que souvent ceux qui sont satisfaits se manifestent moins – disent aussi que les Erpentois ne veulent pas.

Et comme beaucoup de citoyens inspirent à ce qu'il y ait de la démocratie participative, voilà une belle occasion de la mettre en œuvre et de se rendre compte que ce n'est pas toujours aussi simple que sa situation personnelle mais qu'il faut une solution globale.

Mme E. Tillieux, Conseillère communale PS:

Ok, merci pour votre réponse et nous serons attentifs aussi dans la manière dont vous organiserez le vote parce que ce sera un précédent, évidemment, pour l'avenir de notre Commune.

Merci.

M. M. Prévot, Bourgmestre:

Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a d'autres questions orales d'actualité? Non.

Alors avant de clôturer la séance publique de notre Zone de Police, je voudrais en profiter pour remercier les services communaux qui ont prêté leur concours au toilettage de notre salle du Conseil.

Conseil de la Zone de Police du 14 février 2023 - page n° 18/18

Après 15 ans, ce n'était un luxe de redonner un petit coup de peinture; des couleurs qui sont celles du drapeau officiel de la Ville de Namur avec d'un côté un hommage à nos relations internationales et d'un autre, un hommage aux forces armées que nous parrainons et aux anciens combattants.

Et donc, voilà, c'est un petit lifting interne qui a été fait après 15 ans sans grands frais mais cela méritait un petit peu de toilettage.

Je remercie donc les peintres du service Bâtiments, le service technique aussi de la Culture, le service de l'Intendance et également les agents de NEW. Tout cela a été fait donc en interne.

Voilà, merci à eux.

(Applaudissements dans l'assemblée).

Pardon, Monsieur Auspert.

M. T. Auspert, Echevin:

Monsieur le Bourgmestre, merci.

Je tiens à signaler qu'on a modifié et changé le fameux châssis qui était endommagé depuis pas mal d'années. Voilà.

M. M. Prévot, Bourgmestre:

C'est fait, il n'y aura plus de courant d'air.

Je vous en prie, Madame Oger, vous avez la parole pour le Conseil communal.

La séance est levée à 21h22.

	Par le Conseil,	
La Directrice générale,		Le Bourgmestre,
L. Leprince		M. Prévot